

PROCÈS-VERBAL

Titre : Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Lieu : Par TEAMS

Date : Le mercredi 04 février 2026

Heure : 19 heures

Personnes présentes :

Nancy Chamberland	Isabelle Asselin, <i>présidente</i>
Marie-Joëlle Côté	Marie-Laurence Lévesque Pautzé, <i>vice-présidente</i>
Marie-Josée Latouche	Catherine Gilbert Gagné, <i>secrétaire de séance</i>
Sabrina Langlois	Marie-Andrée Létourneau, <i>directrice adjointe des services complémentaires</i>
Jonathan Landry	
Joannie Proulx-Gaumond	

1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue

La rencontre est ouverte par Mme Marie-Andrée Létourneau, qui souhaite la bienvenue aux membres présents à cette deuxième rencontre de l'année du comité EHDAA. Elle souligne l'engagement des parents et des représentants du milieu scolaire, rappelant les exigences et les défis que représente une année scolaire. Elle remercie les membres pour leur implication au bénéfice des élèves, particulièrement ceux ayant des besoins particuliers. Mme Létourneau rappelle que le rôle du comité EHDAA consiste principalement à informer les membres des dossiers concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) au sein du centre de services scolaire. Le comité constitue également un lieu d'échanges sur les enjeux généraux liés aux services offerts à ces élèves. Les situations individuelles ne sont toutefois pas traitées lors des rencontres du comité. Mme Létourneau cède ensuite la parole à Mme Isabelle Asselin, présidente du comité, pour la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Isabelle Asselin procède à la lecture de l'ordre du jour et aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour. Mme Marie-Laurence Lévesque Pautzé propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

3. Présentation des nouveaux membres

Mme Létourneau mentionne l'arrivée de deux nouveaux membres parents au comité. Seul M. Jonathan Landry est présent lors de cette rencontre. M. Landry se présente : résident de Berthier-sur-Mer, il est parent d'un enfant fréquentant la maternelle 4 ans. Il exprime son souhait de s'impliquer afin de contribuer à l'amélioration des services pour les élèves ayant des besoins particuliers. Mme Létourneau lui souhaite la bienvenue et rappelle que le comité est composé de parents ainsi que de représentants du personnel scolaire (enseignants, professionnels, soutien, directions d'école et partenaires).

4. Vérification du quorum

Mme Létourneau constate que le quorum n'est pas atteint, faute de la présence de la majorité requise de parents membres. Elle souligne qu'il s'agit d'une difficulté récurrente depuis l'an dernier. Une discussion s'engage sur les raisons possibles de l'absence de certains membres. Mme Marie-Josée Latouche suggère de sonder les parents afin de vérifier si l'horaire, le format des rencontres ou certaines contraintes familiales expliquent leur absence. Mme Létourneau prend cette suggestion en note et indique qu'un suivi sera effectué auprès des parents membres.

5. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal du 29 octobre 2025

Mme Asselin procède à la lecture du procès-verbal de la rencontre du 29 octobre 2025. Le nom de Mme Marie-Laurence Lévesque Pauzé est ajouté à titre de vice-présidente car cette information était manquante. Mme Marie-Joëlle Côté appuie l'adoption du procès-verbal tel qu'amendé.

Mme Létourneau mentionne qu'à l'avenir les procès-verbaux seront transmis en amont afin d'éviter une lecture complète en séance.

6. Modifications aux règles de régie interne

Mme Asselin explique qu'étant donné l'absence de quorum, ce point est reporté à une prochaine rencontre.

7. Période d'inscription des élèves

Mme Létourneau informe les membres que la période d'inscription des élèves pour la prochaine année scolaire est en cours. Elle présente les principaux critères d'admission et de priorisation, notamment :

Pour la maternelle 4 ans

1. Élève du secteur inscrit dans les délais et n'ayant pas accès à un service de garde.
2. Élève du secteur référé par un partenaire du réseau de la santé et des services sociaux.
3. Élève du secteur ayant une fratrie fréquentant l'école.
4. Élève du secteur ayant complété son inscription dans les délais.
5. Élève hors secteur.

Pour les niveaux de maternelle jusqu'à 5e secondaire, priorité accordée :

1. Aux élèves résidant dans le secteur de l'école ;
2. Aux transferts administratifs liés à l'offre de services spécialisés ;
3. Aux élèves hors secteur selon divers critères (continuité, fratrie, garde partagée, proximité, etc.).

8. Échéancier relatif à l'organisation centralisée des services à la clientèle EHDAA 2026-2027

Mme Marie-Andrée Létourneau explique que l'organisation des services aux élèves EHDAA au primaire est coordonnée de façon centralisée par les services éducatifs. Dans le contexte de la période d'inscription scolaire, les écoles procèdent actuellement à l'analyse des besoins des élèves afin de planifier les services pour la prochaine année. La date charnière est fixée au 13 février, moment où les écoles transmettent aux services éducatifs les informations concernant : les élèves ayant un code de difficulté reconnu et intégrés en classe régulière, les élèves présentant des besoins particuliers, incluant ceux en transition vers le secondaire, les élèves ayant des codes non financés par le ministère (notamment codes 12 et 21). Cette analyse permet également d'évaluer les besoins en classes d'adaptation scolaire au primaire. Les écoles soumettent alors les demandes d'admission pour les élèves susceptibles d'y être orientés. Ces demandes sont étudiées par un comité d'admission, qui analyse les dossiers selon les critères d'admissibilité, les places disponibles et les considérations logistiques comme le transport. Dans certains cas particuliers, une demande peut aussi être adressée à des écoles spécialisées à mandat régional, lorsque les besoins de l'élève sont très spécifiques. Enfin, lors de l'inscription des nouveaux élèves au préscolaire, un formulaire de dépistage des difficultés langagières est remis aux parents afin de permettre aux équipes scolaires d'identifier rapidement les besoins et d'organiser les services nécessaires.

9. École à pédagogie Freinet

Mme Létourneau informe les membres qu'une école à pédagogie Freinet ouvrira ses portes pour l'année scolaire 2026-2027 à Saint-Charles-de-Bellechasse. Elle explique que cette approche pédagogique alternative met l'accent sur les projets et l'implication des élèves dans leurs apprentissages, favorise la participation des parents, fonctionne généralement avec des classes multi-niveaux ce qui permet aux élèves de rester plus longtemps avec le même enseignant et de progresser à leur rythme sur plusieurs années. Bien qu'il s'agisse d'une école alternative, elle demeure une école régulière, les élèves doivent être en mesure de suivre le programme régulier. Donc un élève qui fréquenterait une classe d'adaptation scolaire ne pourrait pas être admis à l'école de pédagogie Freinet. Toutefois, des élèves ayant certains besoins particuliers peuvent être admis s'ils peuvent suivre ce programme. Quatre classes devraient être ouvertes la première année. Environ 74 inscriptions avaient été enregistrées au moment de la rencontre.

10. Rapport annuel de la responsable du traitement des plaintes (2024-2025)

Mme Létourneau présente le rapport annuel du traitement des plaintes. Depuis août 2023, le processus relève du Protecteur national de l'élève. La procédure prévoit une démarche auprès de la personne concernée ou de son supérieur, une plainte au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire, un recours au protecteur régional de l'élève, un examen possible par le protecteur national. Pour l'année scolaire 2024-2025, 15 plaintes concernant des élèves EHDAA ont été traitées.

Les motifs incluent notamment :

- Attitude relationnelle ;
- Bris de service ou de scolarisation ;
- Classement ou regroupement ;
- Règles de conduite ou sanctions disciplinaires.
- Discrimination ;
- Intervention éducative ;
- Intimidation ou violence ;

Le délai moyen de traitement des plaintes a été de 6 jours ouvrables.

Points de discussions et échanges :

Mme Catherine Gilbert Gagné s'interroge les tendances actuelles relatives aux plaintes. Elle souhaite savoir si le volume est à la hausse, à la baisse ou stable. Elle suggère qu'une augmentation pourrait être liée à une meilleure connaissance du processus par les usagers ou encore au contexte socio-économique actuel de contrôle des dépenses en éducation. Elle demande si ces facteurs se répercutent sur le nombre de signalements.

Mme Marie-Andrée Létourneau précise que, le processus étant relativement récent, elle doit consulter le rapport de l'année précédente pour établir une comparaison rigoureuse. Elle accepte d'effectuer ces vérifications pour la prochaine rencontre. Elle souligne toutefois que la nature des plaintes est extrêmement variée, ce qui rend difficile l'établissement de liens directs entre les motifs et les tendances globales.

Mme Sabrina Langlois indique qu'elle partageait les mêmes interrogations que Mme Gilbert Gagné, appuyant ainsi la demande de clarification sur les statistiques de recours au processus de plaintes. Mme Marie-Laurence Lévesque Pauzé intervient pour demander s'il existe une forme de catégorisation (ex. : climat relationnel, droits de la personne, discrimination ou qualité des services) permettant de mieux comprendre l'origine des mécontentements. Elle cherche à savoir si l'on peut suivre les tendances par « type de motif ».

Mme Létourneau répond aux précisions de Mme Lévesque en rappelant que le traitement détaillé et confidentiel des dossiers relève exclusivement de la responsable du processus des plaintes. Bien qu'une liste de motifs généraux soit disponible, les données chiffrées par motif ne sont pas nécessairement compilées ou diffusables pour des raisons de confidentialité. Par conséquent, il est possible de témoigner d'une hausse ou d'une baisse globale du volume, mais plus difficile d'en extraire des tendances précises par catégorie de motif.

Mme Létourneau termine ce point en disant qu'elle fera un suivi sur l'augmentation ou la stabilité du volume de plaintes lors d'une prochaine réunion du comité.

11. Ressources à partager

Mme Marie-Josée Latouche présente l'organisme Saccade, centre spécialisé en autisme situé à Québec. L'organisme offre des services aux personnes autistes et à leurs familles, propose des formations pour les parents et les intervenants, met à disposition des capsules de formation accessibles en ligne. Plusieurs membres du personnel du centre de services scolaires ont déjà participé à ces formations.

12. Mot du délégué au comité de parents

Le délégué M. Daraïche étant absent, le point est reporté. Mme Létourneau précise que puisqu'il était aussi absent lors de la première rencontre du comité cette année, elle fera le point à ce sujet.

13. Affaires diverses

Aucun point n'est soulevé.

14. Date de la prochaine rencontre

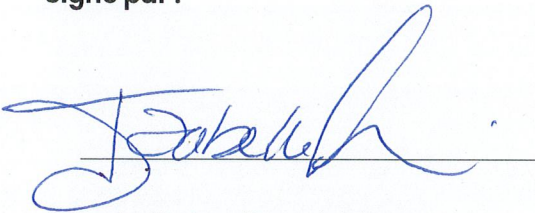
Mme Asselin mentionne que la prochaine rencontre est prévue le 1er avril 2026 à 19 h 00, ce que confirme Mme Létourneau.

15. Levée de la rencontre

La levée de la rencontre est proposée par Mme Marie-Josée Latouche.

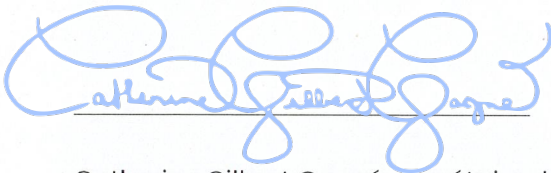
Fin de la rencontre à 20 h 20.

Signé par :



Isabelle Asselin, présidente

Date : 16 mars 2026.



Catherine Gilbert Gagné, secrétaire de séance

Date : 17 mars 2026

